

DECISION N° 2025-10

**OBJET : DON DE 12 BOUGIES LE CHÂTEAU DE MONTE-CRISTO
INTERPRÉTÉES PAR JARDINS D'ÉCRIVAINS**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délibération n° 300622-3 du 24 juin 2024 portant délégation de compétences du comité syndical à la Présidente et au bureau, autorisant la Présidente à accepter le don d'œuvres ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du château à enrichir son offre de produits dérivés dans la boutique ;

CONSIDÉRANT la proposition de don faite par Madame Anaïs Biguine, concernant 12 bougies *Le Château de MONTE-CRISTO* interprétées par Jardins D'Ecrivains d'une valeur totale de 168 euros.

La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'accepter le don des 12 bougies *Le Château de MONTE-CRISTO* interprétées par Jardins D'Ecrivains de madame Anaïs Biguine, d'une valeur de 168 euros.

ARTICLE 2 : D'intégrer ce don à l'inventaire des produits de la boutique du château de Monte-Cristo, dès le 20 mai 2025.

Fait à Marly-le-Roi, le 16 JUIL. 2025

Transmis en Préfecture et affiché le 16 JUIL. 2025



Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal